

## Ecopoints

**Place des Tilleuls**  
(verre, papier, PET, textile, alu)



**Place Pierre Meinier**  
(verre, papier, PET, textile, alu)



**Terrain de foot**  
(verre, papier, PET, textile, alu)



Commune de  
**Saillon**

Informations

# Tri des déchets



## Déchetterie - Horaires d'ouverture

### Novembre à février

Lundi	7h30 - 12h00	13h00-17h00
Mardi	7h30 - 12h00	13h00-17h00
Mercredi	7h30 - 12h00	13h00-17h00
Jeudi	7h30 - 12h00	13h00-17h00
Vendredi	7h30 - 12h00	13h00-17h00
Samedi	8h00 - 12h00	

### Mars à octobre

Lundi	7h30 - 12h00	13h00-17h00
Mardi	7h30 - 12h00	13h00-18h00
Mercredi	7h30 - 12h00	13h00-17h00
Jeudi	7h30 - 12h00	13h00-18h00
Vendredi	7h30 - 12h00	13h00-17h00
Samedi	7h30 - 12h00	



Informations complémentaires :

[www.saillon.ch](http://www.saillon.ch)

Administration communale

Rue du Bourg 19 - CH-1913 Saillon - Tél. 027 743 43 00 - [info@commune-saillon.ch](mailto:info@commune-saillon.ch) - [www.saillon.ch](http://www.saillon.ch)

## Pourquoi trier nos déchets ?

Le tri et le recyclage des déchets ne constituent pas qu'un simple phénomène de mode. Ce processus, qui existe depuis toujours dans la nature, s'inscrit dans une logique aussi bien économique qu'écologique. En effet, on trouve deux arguments importants en faveur du tri sélectif et du recyclage des déchets :

**Du point de vue écologique**, il est logique de récupérer les matériaux qui sont recyclables afin de fabriquer de nouveaux biens. En agissant de la sorte, nous préservons de précieuses ressources naturelles non renouvelables. Le recyclage des déchets permet donc de garantir certains de nos besoins actuels, sans totalement compromettre les besoins des générations futures (développement durable). Le recyclage des déchets spéciaux empêche également la propagation d'éléments polluants dans l'environnement.

**Du point de vue économique**, le tri des déchets permet des économies financières répercutées directement sur le nombre de sacs utilisés.

Le recyclage des déchets ne s'impose que s'il existe une filière de valorisation. Grâce au tri, chacun peut agir concrètement en faveur de l'environnement tout en déchargeant la communauté et les citoyens de frais importants !

Nous vous invitons donc à utiliser les moyens à votre disposition en fonction du type de déchets.

## Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères appelées également déchets urbains se poursuit par une collecte hebdomadaire le mercredi.

Les moloks du Bourg ne sont destinés qu'aux gens habitant à proximité de ceux-ci. Pas d'apport depuis la plaine.

Par déchets urbains, on entend les déchets produits par les ménages ainsi que ceux qui proviennent d'entreprises comptant moins de 250 postes à plein temps et dont la composition est comparable à celle des déchets produits par les ménages en termes de matières contenues et de proportions.

## Déchetterie

La déchetterie « Recovis » est en mesure de vous accueillir afin de réceptionner les déchets recyclables produits par les ménages privés, selon l'horaire et le plan figurant à la dernière page.

Pour les déchets recyclables qui font l'objet de collectes sélectives, tels que les papiers et cartons pliés, le verre et le PET ainsi que l'alu et le fer blanc, ceux-ci peuvent, comme d'habitude être déposés dans les écopoints situés dans la commune (cf plan dernière page).

**Lors de votre visite à la déchetterie, nous vous prions de vous conformer aux directives du personnel d'exploitation, celui-ci se tient à votre disposition pour vous conseiller et répondre à vos questions.**

### Pour rappel :

Sont admis gratuitement à la déchetterie durant les heures d'ouvertures, les déchets qui figurent sur la page de droite, produits par les activités des ménages privés.

### Commerces et entreprises :

Les déchets provenant des activités propres des commerces, de l'agriculture et des entreprises (gravats de construction, plastiques de serres...) sont traités par des entreprises spécialisées.

### Plastiques

**Ordures ménagères**  
(carton et papier souillés, couches-culottes, litières, composites, plastiques, etc...)



Ceci n'est pas du PET



## Matières acceptées



	Points de vente	Ecopoints	Déchetterie
Ampoules, sources lumineuses, néons	☑		☑
Appareils électriques ou électroniques	☑		☑
Bouteilles en plastique (hors PET) et flacons	☑		
Capsules de café	☑	Pl. des Tilleuls	☑
Carton / Papier	☑	☑	☑
CD, CD-ROM et DVD	☑		☑
Déchets alimentaires (cuits ou crus)			
Déchets verts (branchages, végétaux, herbe coupée, etc.)			☑
Encombrants (meubles, etc.)			☑
Fer-blanc / Aluminium (boîtes de conserve, etc.)	☑	☑	☑
Huiles			☑
Inertes (béton, granit, miroirs, porcelaine, etc.)			☑
Médicaments	☑		☑
PET	☑	☑	☑
Piles et batteries	☑		☑
Pneus sans jante (VHC légers)			☑
Produits toxiques ou chimiques, peintures, solvants	☑		☑
Textiles		☑	☑
Vaisselle (céramique, porcelaine, poêles, casseroles)			☑
Verre (bouteilles, emballages)		☑	☑

## Matières refusées (liste non exhaustive)

Les ordures ménagères (car la collecte est organisée séparément par la Commune)	Les bonbonnes de gaz et les extincteurs non dégazés
Les déchets de la construction et déchets assimilés, cendres et suie, les décombres d'incendie ou de catastrophe	Les matières explosives, armes et munitions
Les déchets d'amiante et produits contenant des fibres d'amiante, libres ou libérables	Les matières inflammables
Les épaves de véhicules ou d'engins, les pneus spéciaux (poids lourds, agricoles)	Les matières radioactives, toxiques, corrosives
Les déchets carnés, d'abattoir et les cadavres d'animaux	Les déchets d'activité des soins médicaux ou vétérinaires ainsi que les déchets à risque infectieux (pansements, seringues)